

République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du vendredi 18 octobre 2024

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 2
Nb de vote exprimés : 10
Nb de vote pour : 10
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

*dix-huit octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 11/10/2024*

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy
CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU
Représentés : Quitterie DUCLOT représentée par Pascal
LABRO, Marie MIRAMON représentée par Robert FAURE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : David PATEAU

**Objet : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS
2024 - DE_2024_10_04**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué;
- que la redevance due au titre de 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle le présent décret a été pris, soit 9/12ème.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré:

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

